



Commune de
Gibloux

Séance du Conseil général du 12 octobre 2017

Message du Bureau du Conseil Général

Proposition de M. Florian Berset, pour le cercle de Le Glèbe, concernant les zones de tarification des transports publics (27 juin 2017)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 27 juin 2017, le cercle de le Glèbe a demandé que le Conseil Communal entreprenne - dans les meilleurs délais - les mesures nécessaires auprès du Canton et des TPF pour modifier le découpage des zones de tarification afin de garantir une égalité de traitement pour tous les citoyens de la Commune de Gibloux.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavis cette proposition de recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La secrétaire


Nadia Galley



La présidente


Christine Capper

Texte de la proposition :

Proposition du groupe du Glèbe à la suite de demandes de citoyens. Je fais ici la lecture brève du courrier qui résume la situation:

"Après la fusion des communes et le nouvel horaire 2016, les villages de Rueyres, Estavayer le Gibloux, Villarsel et Villarlod, je suis toujours autant surpris par le découpage des zones Frimobil pour la commune du Glèbe, ainsi que le tarif TPF, qui n'a pas évolué.

En effet, pour se rendre à Fribourg depuis les villages de Rueyres, Estavayer et Villarsel, nous devons passer par Cottens (le bus via Farvagny a été supprimé). Pour Villarlod, la ligne Romont-Farvagny. Or au niveau du découpage des zones frimobil, il y a une injustice tarifaire flagrante, puisque pour ce trajet, nous devons acquérir un abonnement (ou un billet) 5 zones. En comparaison, un habitant de Villaz-St-Pierre (et Massonnens), ne paie que 4 zones et pourtant il parcourt plus de kilomètres. Ce découpage date de 2006 et il ne tient pas compte des modifications que la région a connues ces dernières années (fusion, modifications des lignes de bus, ...).

Par ailleurs, avec cet abonnement, il n'est même pas possible de rentrer par Farvagny (pourtant seulement 4 zones dans le découpage frimobil), au cas où il n'y aurait pas de bus/train via Cottens. Si on le souhaite, il faut acheter un billet de raccordement ou, si on le fait régulièrement, il faut alors prendre un abonnement toutes zones pour le canton. C'est un surcout énorme: un habitant de Corpataux 3 zones paie 765 CHF, Farvagny 4 zones 1017 CHF et le Glèbe 5 zones 1269 CHF. Pour une famille avec plusieurs enfants, cela représente des montants énormes." Fin de la lecture

Lors de la fusion, il a été indiqué que la nouvelle Commune de Gibloux aura plus de poids au niveau cantonal. Pour la seule Commune de Gibloux il y a 3 zones différentes. Dès lors le groupe du Glèbe propose (proposition art. 47 RCG) que le Conseil Communal entreprenne - dans les meilleurs délais - les mesures nécessaires auprès du Canton et des TPF pour modifier le découpage afin de garantir une égalité de traitement pour tous les citoyens de la Commune de Gibloux, des citoyens qui ont le même taux d'impôt.